



Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds

pour la période close le 29 février 2024

Tous les chiffres sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais n'inclut pas le rapport financier intermédiaire ou les états financiers annuels du fonds de placement. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport financier intermédiaire ou des états financiers annuels sur demande et sans frais, en composant le [1 888 888-3863](tel:18888883863), en nous adressant un courriel à l'adresse info@gestiondactifscibc.com, en nous écrivant au 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200, Montréal (Québec) H3B 4W5, ou en consultant notre site Web à l'adresse www.woodgundy.cibc.com/fr/investing/private-wealth-pools.html ou le site SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les porteurs de parts peuvent également obtenir de cette façon un exemplaire du rapport financier intermédiaire, les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Analyse du rendement du fonds par la direction

Résultats d'exploitation

CIBC Wood Gundy (désignée le *sous-conseiller*), une division de Marchés mondiaux CIBC inc., est le sous-conseiller en valeurs du Fonds commun canadien de croissance des dividendes Gestion privée CIBC (désigné le *Fonds commun*). Le commentaire qui suit présente un sommaire des résultats d'exploitation pour la période de six mois close le 29 février 2024. Tous les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

La valeur liquidative du Fonds commun, depuis sa création le 7 mars 2023, a augmenté pour passer à 13 935 \$ au 29 février 2024.

La période a été marquée par la volatilité élevée des taux d'intérêt. Le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (désigné la *Réserve fédérale*) et la Banque du Canada ont maintenu leurs taux directeurs. Toutefois, à sa dernière réunion de politique monétaire de 2023, la Réserve fédérale a donné le ton, laissant présager des baisses de taux d'intérêt plus tard en 2024. Le marché a réagi favorablement, mais les rendements sont demeurés volatils, les deux banques centrales ayant indiqué leur engagement à s'attaquer à l'inflation. Cette situation a exercé des pressions sur les secteurs plus sensibles aux taux d'intérêt, tout en entraînant une remontée dans l'ensemble du marché.

Dans un contexte macroéconomique difficile, les consommateurs sont demeurés prudents quant à leurs dépenses. Les consommateurs ont délaissé les achats discrétionnaires et les achats importants pour privilégier les achats de produits essentiels et de produits axés sur la valeur.

L'inflation, calculée selon l'indice des prix à la consommation (désigné l'*IPC*), a reculé plus que prévu au Canada en janvier 2024. Les données indiquaient que la faible demande des consommateurs avait finalement commencé à avoir une incidence sur la fixation des prix dans le secteur des dépenses discrétionnaires. La mesure de l'inflation de base a également indiqué une diminution de l'inflation, mais dans une moindre mesure que celle mesurée selon l'*IPC*.

La sélection des titres et une position sous-pondérée dans le secteur des services financiers a nuí au rendement du Fonds commun. La

position surpondérée dans les titres bancaires a nuí au rendement, en raison d'une faible croissance des prêts, d'une forte augmentation des frais, de préoccupations croissantes concernant le crédit et des exigences accrues en matière de fonds propres. Cependant, le sous-conseiller maintient une perspective favorable à moyen et à long terme à l'égard des banques. La sélection de titres et la sous-pondération du secteur de l'industrie ont également sapé le rendement. Plusieurs entreprises du secteur de l'industrie ont affiché des rendements solides, bénéficiant de l'amélioration de leurs perspectives de croissance économique.

Une position dans Wheaton Precious Metals Corp. a miné le rendement, le cours de l'action ayant reculé, lorsque la société a revu sa production à la baisse par rapport aux prévisions pour 2024. Toutefois, le sous-conseiller continue d'entrevoir favorablement le solide profil de croissance interne de la société, son portefeuille de projets actifs et son bilan solide.

La sélection des titres dans le secteur de l'énergie a favorisé le rendement, en raison du positionnement défensif du Fonds commun dans le secteur. Plus précisément, une position surpondérée dans les titres de sociétés de pipelines et du marché intermédiaire, et une position sous-pondérée dans les titres de producteurs d'énergie ont contribué au rendement. Les producteurs d'énergie ont subi la pression de la volatilité des prix des produits de base. La sélection des titres dans le secteur des services publics a également favorisé le rendement, en grande partie en raison de la position dans AltaGas Ltd., qui a bien fait. Une position dans Les Compagnies Loblaw limitée a favorisé le rendement, compte tenu de son aspect défensif et de son pouvoir de fixation des prix. Ces caractéristiques découlent de sa position de chef de file sur le marché, de sa forte présence en ligne, de ses marques privées et de ses programmes de fidélisation.

Les positions existantes du Fonds commun dans Wheaton Precious Metals Corp. et TELUS Corp. ont été accrues. Le sous-conseiller est d'avis que Wheaton Precious Metals Corp. est en bonne position, compte tenu de sa croissance interne vigoureuse, de son portefeuille robuste de possibilités et de sa situation de trésorerie solide. Selon le sous-conseiller, TELUS présente un plus grand potentiel que celui de

ses pairs, compte tenu de ses marges bénéficiaires robustes et de sa forte empreinte optique. La société a prévu une croissance des bénéfices supérieure aux prévisions consensuelles pour l'exercice 2024, car elle prévoit tirer parti de ses initiatives de restructuration et de transformation numérique.

La position dans Franco-Nevada Corp. a été éliminée du Fonds commun en raison de l'incertitude concernant son actif le plus important, soit le flux de redevances provenant de la mine de Cobre Panama de First Quantum Minerals Ltd., laquelle a été fermée par le gouvernement du Panama. Le sous-conseiller est d'avis que la capacité de Franco-Nevada à dégager des revenus et des bénéfices pourrait être durement éprouvée advenant une fermeture prolongée.

Une position dans BCE Inc. a été réduite au profit d'une augmentation de la position dans TELUS. Le sous-conseiller a également réduit une position dans La Banque Toronto-Dominion, les positions dans les titres bancaires ayant été réinvesties dans des titres de sociétés d'assurance vie.

Événements récents

Le risque géopolitique a ébranlé, de manière imprévisible et sans précédent, l'économie et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Cette situation a entraîné une grande volatilité et d'importantes incertitudes dans les marchés des capitaux. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. La hausse de l'inflation dans de nombreux marchés à l'échelle du globe a incité les banques centrales à relever les taux d'intérêt pour contrer la hausse rapide des prix. Ces facteurs pourraient avoir une incidence négative sur le Fonds commun. Le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait au Fonds commun, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les *frais*) décrits ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du Fonds commun
GACI, filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs du Fonds commun. À titre de gestionnaire, GACI reçoit des frais de gestion à l'égard des activités et de l'exploitation quotidiennes du Fonds commun, calculés en fonction de la valeur liquidative des parts du Fonds commun, comme il est décrit à la section *Frais de gestion*.

À titre de fiduciaire, GACI est le titulaire des biens (liquidités et titres) du Fonds commun pour le compte des porteurs de parts. À titre de conseiller en valeurs, GACI fournit des services de conseil en placement et de gestion de portefeuille au Fonds commun ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. GACI rémunère également les courtiers pour les activités de commercialisation liées au Fonds commun. De temps à autre, GACI peut investir dans des parts du Fonds commun.

Sous-conseiller en valeurs

GACI, à titre de conseiller en valeurs, a retenu les services de CIBC Wood Gundy, division de Marchés mondiaux CIBC inc., pour fournir des services de conseil en placement et de gestion de portefeuille au Fonds commun. En contrepartie de ses services, CIBC Wood Gundy reçoit une rémunération de GACI. Marchés mondiaux CIBC inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC.

Placeur

Les parts du Fonds commun peuvent être achetées que par l'entremise de CIBC Wood Gundy, une division de Marchés mondiaux CIBC inc. GACI ne paie pas de commissions de vente et de suivi à ces courtiers et à des sociétés relativement à la vente de parts du Fonds commun. À sa discrétion, GACI peut rendre disponible des parts du Fonds commun par l'intermédiaire d'autres courtiers.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs ou tout sous-conseiller prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs ou tout sous-conseiller à MM CIBC et CIBC World Markets Corp., qui sont toutes deux des filiales de la Banque CIBC. MM CIBC et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe et d'autres titres et de certains produits dérivés au Fonds commun. La marge correspond à l'écart entre les cours vendeur et acheteur d'un titre dans un marché donné, en ce qui a trait à l'exécution des opérations sur portefeuille. Elle varie selon divers facteurs, comme le type et la liquidité du titre.

Les courtiers, y compris MM CIBC et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller lorsqu'ils traitent les opérations de courtage par leur entremise. Ces types de biens et de services pour lesquels le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller peut verser des commissions de courtage sont des biens et services relatifs à la recherche et des biens et services relatifs à l'exécution d'ordres, et ils sont appelés, dans l'industrie, *rabais de courtage*. Ces biens et services assortis de rabais de courtage aident le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds commun ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds commun. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables.

Au cours de la période, des commissions de courtage et d'autres frais totalisant 175 \$ ont été versés par le Fonds commun à MM CIBC, et aucune commission de courtage ni aucuns autres frais n'ont été versés à CIBC World Markets Corp. Les marges associées aux titres à revenu fixe et à d'autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne peuvent être incluses dans le calcul de ces montants.

Opérations du Fonds commun

Le Fonds commun peut conclure une ou plusieurs des opérations suivantes (désignées les *opérations entre parties liées*) en se fondant

sur les instructions permanentes émises par le comité d'examen indépendant (désigné le CEI) :

- investir dans des titres de participation de la Banque CIBC ou d'émetteurs liés au conseiller en valeurs ou détenir de tels titres;
- investir dans des titres de créance non négociés en Bourse de la Banque CIBC ou d'un émetteur lié à la Banque CIBC, dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance est de 365 jours ou plus, émis dans le cadre d'un placement initial ou achetés sur le marché secondaire, ou détenir de tels titres;
- faire un placement dans les titres d'un émetteur lorsque MM CIBC, CIBC World Markets Corp. ou tout membre du groupe de la Banque CIBC (désigné(s) le *courtier lié* ou les *courtiers liés*) agit à titre de preneur ferme au cours du placement des titres ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement de ceux-ci (dans le cas d'un « placement privé », en conformité avec la dispense relative aux placements privés et les politiques et procédures portant sur ces placements);
- conclure avec un courtier lié, lorsque celui-ci agit à titre de mandant, des opérations d'achat ou de vente de titres de capitaux propres ou de créance;
- entreprendre des opérations sur devises et sur instruments dérivés liés à des devises lorsqu'une partie liée agit à titre de contrepartiste;
- conclure des opérations d'achat ou de vente de titres avec un autre fonds de placement ou un compte sous gestion géré par le gestionnaire ou un des membres de son groupe (désignées les *opérations entre fonds* ou *opérations de compensation*);
- effectuer des transferts en nature en recevant des titres d'un compte sous gestion ou d'un autre fonds de placement gérés par le gestionnaire ou par un membre de son groupe ou en livrant des titres à ce compte ou à ce fonds de placement relativement à l'achat ou au rachat de parts du Fonds commun, sous réserve de certaines conditions.

Le CEI examine au moins une fois par année les opérations entre parties liées à l'égard desquelles il a émis des instructions permanentes. Le CEI est tenu d'aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières, après qu'une question a été soumise à son attention par le gestionnaire, s'il juge qu'une décision de placement n'a pas été prise en conformité avec les conditions imposées par la législation en valeurs mobilières ou par le CEI à l'égard de toute opération entre parties liées nécessitant son approbation.

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire du Fonds commun (désignée le *dépositaire*). Le dépositaire détient les liquidités et les titres du Fonds commun et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services au Fonds commun, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et marges découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (désignée *STM CIBC*) fournit certains services au Fonds commun, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les frais pour ces services sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières sur le Fonds commun et ont pour objet de vous aider à mieux comprendre le rendement financier du Fonds commun pour la période close le 29 février 2024 et le 31 août de toute autre période indiquée.

Actif net par part¹ du Fonds commun - parts de série F Date de début des activités : 7 mars 2023

	2024	2023 ^a
Actif net au début de la période	9,93 \$	10,00 ^b \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :		
Total des produits	0,19 \$	0,19 \$
Total des charges	(0,01)	(0,02)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	(0,04)	(0,02)
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,44	(0,18)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	0,58 \$	(0,03) \$
Distributions :		
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,02 \$	– \$
Des dividendes	0,16	–
Des gains en capital	–	–
Remboursement de capital	–	–
Total des distributions³	0,18 \$	– \$
Actif net à la fin de la période	10,34 \$	9,93 \$

Ratios et données supplémentaires - parts de série F

	2024	2023 ^a
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	5 338 \$	5 208 \$
Nombre de parts en circulation⁴	516 317	524 481
Ratio des frais de gestion⁵	0,28* %	0,28* %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	0,28* %	0,28* %
Ratio des frais d'opération⁷	0,02* %	0,06* %
Taux de rotation du portefeuille⁸	15,24 %	10,86 %
Valeur liquidative par part	10,34 \$	9,93 \$

Actif net par part¹ du Fonds commun - parts de série O Date de début des activités : 8 mars 2023

	2024	2023 ^a
Actif net au début de la période	9,92 \$	10,00 ^b \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :		
Total des produits	0,19 \$	0,17 \$
Total des charges	–	–
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	(0,05)	(0,04)
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,57	0,03
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	0,71 \$	0,16 \$
Distributions :		
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,02 \$	– \$
Des dividendes	0,17	–
Des gains en capital	–	–
Remboursement de capital	–	–
Total des distributions³	0,19 \$	– \$
Actif net à la fin de la période	10,33 \$	9,92 \$

Ratios et données supplémentaires - parts de série O

	2024	2023 ^a
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁴	8 597 \$	3 722 \$
Nombre de parts en circulation ⁴	832 483	375 313
Ratio des frais de gestion ⁵	0,00* %	0,00* %
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge ⁶	0,00* %	0,00* %
Ratio des frais d'opération ⁷	0,02* %	0,06* %
Taux de rotation du portefeuille ⁸	15,24 %	10,86 %
Valeur liquidative par part	10,33 \$	9,92 \$

^a Données présentées pour la période allant du début des activités jusqu'au 31 août.

^b Prix de souscription initial.

* Le ratio a été annualisé.

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités et du rapport financier intermédiaire non audité du Fonds commun.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. Le total de l'augmentation ou de la diminution liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds commun, ou les deux.

⁴ L'information est présentée au 29 février 2024 et au 31 août de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du Fonds commun (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une série de parts ou imputées à une série de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette série au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion et aux frais d'administration fixes est au gré du gestionnaire, le cas échéant. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renonciations ou prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par un fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Le Fonds commun paie à GACI, directement ou indirectement, des frais de gestion annuels pour couvrir les coûts liés à la gestion du Fonds commun. Ces frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative du Fonds commun, calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés à GACI en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes et les commissions de suivi sont payés par GACI à même les frais de gestion reçus du Fonds commun. Le Fonds commun est tenu de payer les taxes et impôts applicables aux frais de gestion versés à GACI. Veuillez vous reporter au prospectus simplifié pour connaître le montant des frais de gestion annuels pour chaque série de parts. Pour les parts de série O, les frais de gestion sont négociés ou payés par les porteurs de parts ou selon leurs instructions, ou encore par les courtiers et les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts, conformément à leurs instructions. Ces frais de gestion des parts de série O n'excéderont pas les frais de gestion des parts de série F.

Pour la période close le 29 février 2024, la totalité des frais de gestion obtenus du Fonds commun était attribuable aux frais d'administration et aux services de conseil en placement.

Rendement passé

Le rendement passé n'est pas présenté, étant donné qu'au 29 février 2024 le Fonds commun n'avait pas terminé son premier exercice.

Aperçu du portefeuille de placements (au 29 février 2024)

L'aperçu du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations courantes dans le portefeuille du fonds de placement. Vous pouvez obtenir une mise à jour trimestrielle en consultant le site www.woodgundy.cibc.com/fr/investing/private-wealth-pools.html. Le tableau Principales positions présente les 25 principales positions du Fonds commun. Dans le cas d'un fonds comprenant moins de 25 positions, toutes les positions sont indiquées.

<i>Répartition du portefeuille</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>	<i>Principales positions</i>	<i>% de la valeur liquidative</i>
Services financiers	29,2	Banque Royale du Canada	7,5
Énergie	19,4	Canadian Natural Resources Ltd.	6,0
Industrie	10,4	Banque Toronto-Dominion (La)	6,0
Matériaux	8,0	Enbridge Inc.	4,9
Biens de consommation de base	7,0	Canadian Pacific Kansas City Ltd.	4,8
Services publics	5,1	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,7
Consommation discrétionnaire	4,4	Banque de Montréal	4,7
Immobilier	4,4	Wheaton Precious Metals Corp.	3,6
Services de communications	4,4	TELUS Corp.	3,5
Trésorerie	3,5	Trésorerie	3,5
Technologies de l'information	2,2	Les Compagnies Loblaw limitée	3,3
Autres actifs, moins les passifs	2,0	Alimentation Couche-Tard Inc.	3,2
		La Banque de Nouvelle-Écosse	3,2
		AltaGas Ltd.	3,0
		Intact Corporation financière	2,9
		Restaurant Brands International Inc.	2,9
		Suncor Énergie Inc.	2,8
		Corporation TC Énergie	2,7
		Société Financière Manuvie	2,6
		Financière Sun Life inc.	2,4
		Ressources Teck Ltée, catégorie B	2,4
		Fonds de placement immobilier RioCan	2,4
		Constellation Software Inc.	2,2
		Nutrien Ltd.	2,0
		Autres actifs, moins les passifs	2,0

Note sur les énoncés prospectifs

Le rapport de la direction sur le rendement du fonds peut renfermer des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont de nature prédictive, qui dépendent d'événements ou de situations futurs ou qui y renvoient ou qui comprennent des expressions comme « s'attendre à », « compter », « projeter », « planifier », « croire », « estimer » ainsi que d'autres expressions similaires. En outre, tout énoncé qui pourrait porter sur le rendement futur, les stratégies, les perspectives ou la prise de mesures futures possibles par le fonds commun constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les réalisations et les résultats réels du fonds commun diffèrent sensiblement de ceux décrits explicitement ou implicitement par ces énoncés. Ces facteurs comprennent, entre autres, la situation économique générale, la conjoncture du marché et des affaires, les fluctuations du cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change, les modifications apportées à la réglementation gouvernementale et les catastrophes.

La liste susmentionnée de facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs. Gestion d'actifs CIBC inc. ne se considère pas tenue de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, qu'il s'agisse de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds, et elle rejette toute responsabilité à cet égard.



GESTION
D'ACTIFS CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc.

1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200
Montréal (Québec)
H3B 4W5

1 888 888-3863

www.woodgundy.cibc.com/fr/investing/private-wealth-pools.html

info@gestiondactifscibc.com